

Nous avons donné sur notre dernier numéro, la liste des bills qui ont été sanctionnés le 9 juin, à la clôture du parlement, nous donnons aujourd'hui les listes de ceux qui ont été sanctionnés à des dates antérieures.

Voici la liste des Bills qui ont été sanctionnés par Son Excellence dans le cours de la session.

Le 18 mai 1846.

- Acte pour changer et amender les lois imposant des droits de douane provinciaux.
- Acte pour abroger certains actes y mentionnés et imposer un droit sur les Distillateurs et les Liqueurs fortes de leur fabrique, et pour pourvoir à la perception de ce droit.
- Acte pour investir J. K. Andrews de certaines allouances pour un chemin dans le township de Dumfrie, district de Gore.
- Acte pour lever certaines doutes relativement à la Juridiction donnée à la Cour de Chancellerie du Haut-Canada dans les matières relatives aux Lunatiques, aux Idiots et aux Insensés et à leurs biens, et amender et étendre les lois en force dans le Haut-Canada, relativement aux Lunatiques, Idiots et insensés et à leurs biens.
- Acte pour régulariser l'administration de la Justice dans les Sessions générales de la Paix, à Gaspé et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la Province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister.
- Acte pour étendre un acte du parlement du Haut-Canada intitulé "Acte pour incorporer certaines personnes de la compagnie du havre de Bronté."
- Acte pour augmenter le salaire du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois.
- Acte pour rendre indemne Anthony Leslie, inspecteur de licences du comté de Lanark.
- Acte pour incorporer "la communauté des filles de la charité," de la paroisse de St. Hyacinthe.
- Acte pour amender un acte passé dans la dernière session de ce parlement, intitulé, "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des cours de district, dans les divers districts de cette partie de la province "ci-devant le Haut-Canada."
- Acte pour investir des syndics de la propriété des sites d'écoles dans le Haut-Canada.
- Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provincial.
- Acte pour contraindre les témoins dans certains cas, à comparaître devant les magistrats dans le Bas-Canada.
- Acte pour expliquer et amender certaine voie y mentionnée et faire des dispositions ultérieures touchant les traverses dans le Haut-Canada.
- Acte pour la substitution de modes simples d'assurance au lieu de Fines et de Recoveries, cotisations que le conseil de district de Huron se propose d'imposer par certains réglemens.
- Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie du chemin d'Albion."
- Acte pour transférer au Queen's Collège à Kingston, certains droits, privilèges et propriétés de l'Université de Kingston.
- Acte pour remédier à certaines défauts dans l'enregistrement des titres, dans le Haut-Canada.
- Acte pour étendre les dispositions de l'acte d'incorporation de la société de construction de Montréal, aux diverses cités et villes du Haut-Canada.
- Acte pour le soulagement de John Macara, de la cité de Toronto, écuyer.
- Acte pour définir et établir la direction des lignes de côté des lots dans l'augmentation (Gore) du township de Gloucester, district de Dalhousie.
- Acte pour faciliter le transport des immeubles.
- Acte pour abroger l'acte y mentionné, qui autorise la perception d'une certaine somme d'argent dans le district de Niagara, aux fins de mettre le dit district en état de liquider ses dettes.
- Acte pour changer le mode de cotisation dans les villes de Niagara et Queens-ton.
- Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie dans le Haut-Canada à admettre, si elles le jugent à propos. John W. Dempsey, à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.
- Acte pour mieux protéger certaine espèce de gibier dans le comté de l'Islet.
- Acte pour transporter à Richard E. Vidal, hoirs et ayant-cause, la propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre dans le township de Sarnia, dans le district de l'Ouest, qui lui appartiennent maintenant.
- Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie du chemin de Trafalgar, Esquesing et Erin."
- Acte pour incorporer la ville de Kingston.
- Acte pour autoriser les légataires et fidéi-commissaires en vertu du testament de feu l'hon. Ch. Jones, de céder un lot de ville y mentionné au président du bureau de police de Brockville, pour les fins mentionnées.
- Acte pour amender l'acte relatif à l'appropriation des argens provenant de la vente des terres des écoles dans le Haut-Canada.
- Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada.
- Acte relatif aux Isles de la Madeleine dans le golfe St. Laurent, et pour au-

toriser les habitans résidents de ces Isles à y établir un conseil municipal.

Acte pour empêcher l'ouverture des allouances du gouvernement pour chemin, sans un ordre du district où telles allouances sont situées.

Acte pour amender la loi dans les cas de faux.

Acte pour incorporer les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal, pour le soin et conversion des filles repentantes.

Le 23 mai 1846.

Acte pour amender la charte de la Banque du Haut-Canada, et accroître son capital.

Acte pour amender l'acte étendant la charte de la Banque Commerciale du district de Midland, et accroître son capital.

Acte pour annexer certain territoire au district de Huron, pour certaines fins.

Acte pour autoriser la communauté des Sœurs Grises à vendre leur propriété sur la Pointe Callières.

Acte pour rappeler l'acte incorporant la compagnie du gaz d'éclairage et de l'aqueduc de Québec.

Acte pour amender l'acte amendant les ordonnances de police dans les cités de Montréal et Québec.

Acte pour autoriser le district de Bathurst à recevoir sa part de l'argent des écoles.

Acte pour amender l'acte définissant les limites de comtés et de districts dans le Haut-Canada.

Acte pour autoriser la compagnie du canal Desjardins à emprunter une certaine somme d'argent.

Acte pour éloigner tous doutes quant à la validité de certains actes passés devant notaires, dans le Bas-Canada, et assurer les droits, titres et intérêts des personnes y concernées.

Acte pour amender l'ordonnance incorporant la cité de Québec, et pour d'autres fins.

Acte pour permettre la formation de plus d'une société d'agriculture dans les comtés du Bas-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de planche de Huntingdon.

Acte pour prévenir l'érection de Glessaires de certaines dimensions sur les diverses chaussées de moulins, sur la Rivière Moira et ses tributaires dans le district de Victoria.

Acte pour le maintien des écoles communes dans le Haut-Canada.

Acte pour changer le lieu de la cour de circuit et du bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière.

Acte pour transporter une partie de la ligne de concession entre les 3e. de concessions du township de Barlow, à Robert J. Hamilton.

## BULLETIN.

Procession du St. Sacrement. — Agriculture. — Conversions. — Vêture. — Accident déplorable.

Erratum: — Dans le numéro précédent, page 278, colonne 1, ligne 7, spoliateurs, lisez : spoliations.

— Dimanche dernier a eu lieu à la Cathédrale, la procession du Très St. Sacrement. Le tems était magnifique, la chaleur était tempérée par une agréable brise, et l'air était en quelque sorte comme embaumé par l'odeur des verts feuillages qui changeaient nos rues en verdoyans beaucages. Mais nous ne voulons point entrer dans une longue description d'une cérémonie qui se renouvelle tous les ans avec la même pompe et la même foi. Dans toute cette grande fête, une chose nous a frappé par dessus toutes les autres; la foi du peuple. Qu'est-ce qui attire ce grand concours à la suite de celui qui se cache sous le voile d'un peu de pain? La foi. Qu'est-ce qui organise ces chants joyeux, ces accords et ces concerts de musique? La foi. Voyez ces arcs-de-triomphe, ces innombrables pavillons, ces voiles, ces rubans, ces drapeaux qui ondoyent au gré des vents, cette bordure sans fin d'arbres qui ornent toutes les maisons; qu'est-ce qui a mis toutes ces images religieuses pour faire honneur à ce Dieu qui passe en triomphe comme un roi au milieu de son peuple? C'est la foi. Qui a mis aux fenêtres ces petits anges, portant à la main des étendards de diverses couleurs, ces petits anges vêtus de robes blanches comme celles des vierges qui suivent l'agneau sans tache? La foi des parens. Qui a rassemblé toute cette troupe si édifiante des différentes écoles; sous la conduite de leurs pieux précepteurs; tout ce grand peuple qui marche avec tant de piété et de dévotion? Qui fait de toute cette multitude comme un seul corps, une seule âme? C'est encore la foi. La foi voilà ce qui anime, ce qui vivifie tout ce peuple, toutes ces nombreuses confréries, qui marchent avec piété et dévotion, à la suite de leurs bannières. Hélas! Que je plains ces pauvres frères séparés que l'on rencontrait rarement ça et là, et qui ne donnaient aucune démonstration de foi. Oh! me disais-je, s'ils connaissaient le don du Seigneur! mais non, leur cœur est sec, aucune larme de componction ne peut en sortir, et monter à leurs yeux; ils ne connaissent pas le prix de ces